



## GRANDE DISTRIBUTION

### Contactez la FGTA-FO :

> Carole Desiano  
Secrétaire fédérale  
Tél : 01 40 52 85 68  
Courriel : carole.desiano@fgta-fo.org

> Pascal Saeyvoet  
Délégué syndical central  
Tél : 06 60 49 42 44

Paris, le 25 février 2014

### AUCHAN, NOUVEAUX LICENCIEMENTS EN PERSPECTIVE

Le jeudi 30 janvier 2014, la direction d'Auchan a informé les représentants du Comité Central d'Entreprise de la suppression de 800 postes (agents de maîtrise et cadres).

Ce mardi 25 février 2014, elle a réitéré avec l'annonce d'un PSE concernant 17 vendeurs. Les 17 qui ont refusé un avenant à leur contrat de travail suite au changement de statut modifiant fortement leur rémunération variable.

Les élus Force Ouvrière Auchan au CCE ont dénoncé :

- > Le manque de loyauté et de transparence dans la négociation du nouveau statut vendeur, tenue en mars 2013. Plus précisément sur le déroulement du changement en deux phases :
  - > Les départs volontaires
  - > Le PSE pour les salariés refusant les propositions
- > La légitimité du PSE. 17 vendeurs avec rémunération variable ne peuvent mettre en péril les résultats du groupe, de l'entreprise voire même du secteur de vente d'équipement.

Les élus Force Ouvrière ont demandé la nomination d'un expert afin de mesurer l'impact économique de la rémunération de ces 17 vendeurs sur les résultats de l'entreprise. De fait, ils demandent l'annulation pure et simple du PSE. Les 17 vendeurs ne peuvent porter la responsabilité des erreurs commerciales commises en 2013 alors même que le directeur général les a attribuées à certains responsables et dirigeants lors du Comité Central d'Entreprise du 30 janvier 2014.

Si Auchan persistait dans la mise en place de ce PSE, démonstration serait faite que les beaux discours qui accompagnent la communication des plans de transformation auprès du grand public n'apportent aux salariés qu'une seule issue : tu acceptes le volontariat ou ton emploi tu perdras.

Une conception que les élus Force Ouvrière ne peuvent partager.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)